



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

Le vendredi 30 mai 2008 — N° 91

**Président de l'Assemblée nationale :**  
**M. Michel Bissonnet**

---

**QUÉBEC**



La séance est ouverte à 10 h 06.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

M. le président informe l'Assemblée qu'il a reçu, dans les délais prescrits, une demande de débat d'urgence de la part de M. Bouchard (Vachon). Cette demande porte sur la crise reliée à la hausse des prix de l'essence au Québec et l'adoption d'un plan d'urgence pour les familles de la grande région de Montréal et de Québec.

Puis il dépose :

La lettre, en date du 30 mai 2008, qu'il a reçue de M. Camil Bouchard, député de la circonscription de Vachon, concernant la demande de débat d'urgence.  
(Dépôt n° 1019-20080530)

M. le président rend ensuite la décision suivante :

#### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La demande de débat d'urgence est irrecevable puisqu'elle ne porte pas sur une crise aiguë ou soudaine ni sur l'aggravation soudaine d'une situation existante.

#### AFFAIRES COURANTES

##### Dépôts de documents

M. Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Conseil de gestion de l'assurance parentale, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2007.  
(Dépôt n° 1020-20080530)

**30 mai 2008**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Pagé (Labelle) dépose :

Le mémoire de l'Association pour la protection de l'environnement des Hautes-Laurentides, concernant la demande de moratoire contre l'exploration et l'exploitation d'uranium au Québec.

(Dépôt n° 1021-20080530)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Copie d'un affidavit, en date du 30 mai 2008, concernant les services de sécurité et de gardiennage de personnes incarcérées.

(Dépôt n° 1022-20080530)

### **Motions sans préavis**

M. Kelley (Jacques-Cartier) propose :

QUE l'Assemblée nationale exprime ses condoléances à la famille et aux proches de M. Thomas McEntee, « Father Mac », pasteur de l'église St. Edmund's de Beaconsfield pendant 26 ans, fondateur du club d'emploi Cadres disponibles, historien du quartier Griffintown à Montréal et leader spirituel de la communauté irlandaise de Montréal.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Caire (La Peltrie) et M. Drainville (Marie-Victorin) proposent conjointement :

**30 mai 2008**

---

QUE l'Assemblée nationale souligne aujourd'hui la journée du résident, afin de souligner la contribution des médecins résidents au sein du système de santé québécois.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Caire (La Peltrie) et M. Drainville (Marie-Victorin) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale sans tabac qui se tient le 31 mai 2008.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Pelletier, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 63, Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 37, Loi donnant suite au discours sur le budget du 24 mai 2007, à la déclaration ministérielle du 1<sup>er</sup> juin 2007 concernant la politique budgétaire 2007-2008 du gouvernement et à certains autres énoncés budgétaires.

**30 mai 2008**

---

**AFFAIRES DU JOUR**

À 11 h 13, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants afin de réunir les leaders en vue d'établir la répartition du temps de parole pour la discussion du débat d'urgence.

---

Les travaux reprennent à 11 h 17.

---

**Débats d'urgence**

De consentement, l'Assemblée tient le débat d'urgence demandé par M. Bouchard (Vachon) sur la crise reliée à la hausse des prix de l'essence au Québec et l'adoption d'un plan d'urgence pour les familles de la grande région de Montréal et de Québec. Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la durée de ce débat : 20 minutes sont allouées à un représentant de chaque groupe parlementaire, le reste du temps sera réparti entre les groupes parlementaires, qui disposeront d'une enveloppe de temps correspondant à la proportion des sièges qu'ils détiennent respectivement à l'Assemblée; le temps non utilisé par un groupe sera transféré aux deux autres groupes, selon la proportion des sièges qu'ils détiennent; et les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat d'urgence s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Bouchard (Vachon) dépose :

Un document, en date du 5 mai 2008, préparé par la Régie de l'énergie du Québec, concernant l'historique et l'évolution des prix de l'essence pour la région de Montréal de novembre 1996 à 2008.

(Dépôt n° 1023-20080530)

**30 mai 2008**

---

Le débat se poursuit.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 92 du Règlement, il n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

---

À 12 h 57, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

La séance reprend à 15 h 03.

---

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 75, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives.

Le rapport est adopté.

---

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 55, Loi modifiant de nouveau le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté.

**30 mai 2008**

---

M. Fournier, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 3 juin 2008, à 10 heures.

La motion est adoptée.

---

En conséquence, à 15 h 49, M. Chagnon, deuxième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mardi 3 juin 2008, à 10 heures.

*Le Président*

**MICHEL BISSONNET**